

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2023-09-011

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2023-09-01-00019 - Arrêté portant désignation des membres de la
Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (7
pages)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2023-09-01-00019

Arrêté portant désignation des membres de la
Commission Consultative Départementale de
Sécurité et d'Accessibilité

Service Interministériel de
Défense et de Protection Civiles

**Arrêté portant désignation des
membres de la Commission Consultative
Départementale de Sécurité et
d'Accessibilité**

Arrêté n° DSC-SIDPC-20230901-001

**LE PREFET DU JURA,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 à R. 133-15 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20160930-001 du 30 septembre 2016 portant organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DSC-SIDPC-20200827-001 modifié du 27 août 2020 portant désignation des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu les désignations effectuées par les organismes et collectivités dans le cadre du renouvellement des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le préfet préside la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité instituée dans le Jura. Il peut se faire représenter par un autre membre du corps préfectoral ou par le directeur des services du Cabinet.

Sont membres de la commission avec voix délibérative :

Article 2 : Pour toutes les attributions de la commission les personnes énumérées ci-après ou leurs suppléants :

A) Sept représentants des services de l'Etat :

- le directeur départemental des territoires,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le commandant du groupement de gendarmerie,
- le directeur départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- le directeur régional de l'agriculture et de la forêt,
- le directeur ou le responsable de service de sécurité de la préfecture ou le chef du service interministériel de défense et de protection civiles

B) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

C) Trois conseillers départementaux désignés par le Conseil Départemental du Jura :

- Monsieur Dominique CHALUMEAUX, conseiller départemental du canton de POLIGNY ;
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, conseiller départemental du canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX ;
- Madame Nelly DURANDOT, conseillère départementale du canton des COTEAUX DU LIZON,

Suppléants :

- Monsieur Jérôme FASSET, conseiller départemental du canton de MONT SOUS VAUDREY ;
- Madame Françoise VESPA, conseillère départementale du canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX ;
- Madame Christelle PLATHEY, conseillère départementale du canton de LONS 1

D) Trois maires désignés par l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalité :

- Madame Christelle DEPARIS VINCENT, maire de Pont de Poitte ;
- Madame Christiane MAUGAIN, maire de Perrigny ;
- Monsieur Jean-Louis MILLET, maire de Saint Claude

Suppléants :

- Madame Evelyne COMTE, maire de Supt ;
- Monsieur Jean-Louis MAITRE, maire de Commenailles ;
- Monsieur Christian BRETIN, maire de Cousance

Article 3 : En fonction des affaires traitées :

- Le maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal, désigné par lui.
- le président de l'EPCI compétent pour le dossier inscrit à l'ordre du jour. Il peut se faire représenter par un vice-président ou un membre du comité ou du conseil désigné par lui.

2

Article 4 : En ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

- **Un représentant de la profession d'architecte désigné par l'ordre régional de Bourgogne-Franche-Comté des architectes - 1, rue des Martelots, BP 445, 25019 BESANCON CEDEX**

- Titulaire : Madame Alhem PARIS
- Suppléant : Monsieur Elie BOUCHE

Article 5 : En ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées :

A) Quatre représentants des associations de personnes handicapées :

- **Association des Paralysés de France – France Handicap du Jura – 970 rue des gentianes 39000 LONS LE SAUNIER**

Sous-Commission départementale :

- Titulaire : Monsieur Yannick DAUBIGNEY
- Suppléant : Monsieur Philippe SALENNE

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :

- Titulaire : Monsieur Yannick DAUBIGNEY
- Suppléante : Madame Sabrina BAZAILLE-CISLAGHI

Commission d'arrondissement de Dole :

- Titulaire : Monsieur Philippe SALENNE
- Suppléant : Monsieur Gérard BAZENET

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :

- Titulaire : Madame Nelly DURANDOT
- Suppléant : pas de suppléant

- **Association Valentin Haüy – Centre Social – Espace Mosaïque - 15 rue de Franche Comté 39200 SAINT CLAUDE**

Sous-Commission départementale :

- Titulaire : Madame Martine NOSJEAN
- Suppléante : Madame Christelle LONJARRET

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :

- Titulaire : Madame Martine NOSJEAN
- Suppléante : Madame Christelle LONJARET

Commission d'arrondissement de Dole :

- Titulaire : Monsieur Jacky TRIDARD
- Suppléante : Madame Sylvie AMART
- Accompagnateur : Monsieur Jean GUILLOT

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :

- Titulaire : Madame Jeannette GRONDIN
- Suppléant : Monsieur Jean-Louis GONZALES

- **Association APEI - Immeuble le Président, 1 avenue Paul Seguin – BP 40115 - 39000 LONS LE SAUNIER / APEI de Saint Claude – 38 rue du pont central - 39200 SAINT CLAUDE**

Sous-Commission départementale :

- Titulaire : Monsieur Philippe ALONSO
- Suppléant : Monsieur Dominique DALLOZ

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :

- Titulaire : Monsieur Philippe ALONSO
- Suppléant : Monsieur Dominique DALLOZ

Commission d'arrondissement de Dole :

- Titulaire : Monsieur Bernard PEYRET
- Suppléant : pas de suppléant

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :

- Titulaire : Madame Norma BILLAULT-PAILLISSÉ
- Suppléant : Monsieur Didier BRUN

➤ **Association F.N.A.T.H. Groupement DOUBS JURA - 5, avenue de Bourgogne 25000 BESANCON**

Sous-Commission départementale :

- Titulaire : Monsieur Claude DENISET
- Suppléante : Madame Yvette GUILLERMOZ
-

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :

- Titulaire : Monsieur Claude DENISET
- Suppléante : Madame Yvette GUILLERMOZ

Commission d'arrondissement de Dole :

- Titulaire : Monsieur Jean-Paul FAUDOT
- Suppléant : Monsieur Frédéric MASSON

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre MASNADA
- Suppléant : Monsieur Daniel CRETIN

B) Pour les dossiers de bâtiments d'habitation, trois représentants des propriétaires et gestionnaires de logements :

➤ **Représentant la FNAIM - 35, quai de Strasbourg 25000 BESANCON**

- Titulaire : Monsieur Yann PATULA
- Suppléant : Monsieur Arnaud GUERIN

➤ **Représentant la SCI HLM La Maison pour Tous – 79 avenue de la République – 39300 CHAMPAGNOLE**

- Titulaire : Monsieur Olivier VAUTHEY
- Suppléant : Monsieur Rémy COURSEAUX

➤ **Représentant la Chambre Syndicale des Propriétaires du Jura - UNPI 39 - 2, rue de Pavigny - 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : Monsieur Christian QUATTRE
- Suppléant : Monsieur Gabriel SAINTOT

C) Pour les dossiers de voirie et d'aménagements des espaces publics, trois représentants des maîtres d'ouvrages et de gestionnaires de voirie ou d'espaces publics :

➤ **Représentant le Conseil Départemental - 17, rue Rouget de Lisle 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : Monsieur Christian DUTEL
- Suppléant : Monsieur Arnaud DUPRE

➤ **Représentant l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) - 4, avenue du 44ème RI 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : Madame Monique PYON
- Suppléant : Monsieur Jean-Marie ECOIFFIER

➤ **Représentant la mairie de Dole - Hôtel de ville - place de l'Europe, BP 89, 39108 DOLE CEDEX**

- Titulaire : Monsieur Jean-Michel REBILLARD
- Suppléant : Monsieur Philippe JABOVISTE

D) Pour les schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée des services de transports :

- **Représentant le Conseil Régional – 4 Square Castan – CS 51857 – 25031 BESANCON CEDEX**
 - Titulaire : Monsieur Frédéric PONCET
 - Suppléante : Madame Rim EL MEZOUGH

- **Représentant l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) - 4, avenue du 44ème RI 39000 LONS LE SAUNIER**
 - Titulaire : Monsieur Claude JANIER
 - Suppléant : Monsieur Maurice MONNET

- **Représentant la mairie de Saint Claude – 32 rue du pré 39200 SAINT CLAUDE**
 - Titulaire : Monsieur Jean-Yves TISSOT
 - Suppléant : Monsieur Simon COMPASSI

- **Représentant la Communauté d'agglomération du Grand Dole - Direction générale des services, Place de l'Europe 39100 DOLE**
 - Titulaire : Monsieur Grégory SOLDAVINI
 - Suppléant : Monsieur Jean-Luc CROISERAT

E) Pour les dossiers d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public, trois représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

- **Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura - 33, place de la Comédie 39000 LONS LE SAUNIER**
 - Titulaire : Monsieur Michel DRONIER
 - Suppléant : Madame Valérie FATON

- **Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 17, rue Jules Bury 39000 LONS LE SAUNIER CEDEX**
 - Titulaire : Madame Nelly ABEN
 - Suppléant : Pas de suppléant

- **Représentant l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - 1, avenue Jean Moulin 39000 LONS LE SAUNIER**
 - Titulaire : Monsieur Fabrice GRIMAUT
 - Suppléant : Monsieur Pierre-Emmanuel BERTHET

Article 6 : En ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives destinées à recevoir des manifestations ouvertes au public :

- **Un représentant du comité départemental olympique et sportif (CDOS) - 8 rue Louis Rousseau 39000 LONS LE SAUNIER**
 - Titulaire : Monsieur Jean-Louis MONNOT
 - Suppléant : Monsieur Lionel CHARIOT

- **Un représentant de chaque fédération sportive concernée**

- **Un représentant de l'organisme professionnel de qualification en matière de réalisations de sports et de loisirs - Qualisport, 53, route de Lyon 75012 PARIS**

- Titulaire : Monsieur Jean-Claude HANON
- Suppléant : Monsieur Romain GARNIER

Article 7 : En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes :

- **Un représentant des exploitants de terrains de campings – Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air - CAMPING JURA - 8 rue Louis Rousseau - 39000 LONS LE SAUNIER Cedex**

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre COSTENTIN
- Suppléant : Monsieur Lionel MILLOT

Article 8 : En ce qui concerne la sécurité contre les risques d'incendie de forêt :

- **Un représentant de l'Office National des Forêts – Agence Territoriale du Jura – 535 Rue Bercaille – BP 424 – 39006 LONS LE SAUNIER CEDEX**

- Titulaire : Monsieur Florent DUBOSCLARD
- Suppléant : pas de suppléant

- **Un administrateur du Centre Régional de la Propriété Forestière – Maison de la Forêt et du Bois – 20 Rue F Villon – 25041 BESANCON Cedex**

- Titulaire : Monsieur Philippe LACROIX
- Suppléant : Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON

- **Un représentant de la Chambre d'Agriculture – 455 Rue du Colonel Casteljau – BP 40417 – 39016 LONS LE SAUNIER Cedex**

- Titulaire : Monsieur François LAVRUT
- Suppléant : Monsieur Christophe BUCHET

- **Un représentant du Syndicat des Forestiers Privés de Franche-Comté - FRANSYLVA – 18 Rue du Paradis – 39150 LES PLANCHES EN MONTAGNE**

- Titulaire : Monsieur Christian BULLE
- Suppléant : Monsieur Daniel PONTA
- Suppléant : Monsieur Marc NARABUTIN

- **Un représentant de l'Association Départementale des Communes Forestières du Jura – 4 Avenue du 44^{ème} RI – 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : Monsieur Michel BOURGEOIS
- Suppléant : Madame Leslie CONSTANTIN

- **Un représentant du Parc Naturel du Haut Jura – Maison du Parc du Haut Jura – 29 Le Village – 39310 LAJOUX**

- Titulaire : Monsieur Manuel LEMBKE
- Suppléant : Monsieur Axel PEYRIC

- **Un représentant du Comité Départemental du Tourisme – 8 Rue Louis Rousseau – 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : pas de titulaire
- Suppléant : pas de suppléant

➤ **Un représentant de la Fédération Départementale de Chasse – Rue de la Fontaine Salée – 39140 ARLAY**

- Titulaire : Monsieur Christian LAGALICE
- Suppléant : Madame Francine MAURON

➤ **Un représentant de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 395 Rue Bercaille – 39000 LONS LE SAUNIER**

- Titulaire : Monsieur Roland BRUNET
- Suppléant : Monsieur Pascal GRENIER

Article 9 :

Les représentants des services de l'Etat ou les fonctionnaires territoriaux titulaires ou leurs suppléants doivent être de catégorie A ou du grade d'officier.

Article 10 :

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans.

En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

Article 11 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 12 :

La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Dole, la sous-préfète de Saint-Claude, le directeur des services du cabinet, les chefs de services concernés, les conseillers départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 1^{er} septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL